

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015 - COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Romain PASSERAT, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Denis RIDEZ).

1) Décisions modificatives

Au vu des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année dans le budget général et les budgets annexes eau-assainissement et maison de santé, le Conseil Municipal ajuste les comptes afin de prendre en compte les écritures comptables qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du budget primitif.

2) Baux des professionnels de santé

Monsieur le Maire a proposé à la signature les baux définitifs aux locataires de la maison de santé. Les baux sont tous revenus signés, ce qui permettra d'appeler les loyers depuis juillet 2015.

3) Tarifs eau-assainissement 2016 :

Les tarifs votés pour l'année 2016 sont les suivants (tarifs HT) :

<u>EAU</u>	Abonnement	46,00 €
	Prix du m ³ d'eau consommé	0,92 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>	Abonnement Voiteur	2,90 €
	Prix du m ³ d'eau consommé	0,52 €

Quant au SIARD (Syndicat d'Assainissement de la Région de Domblans), ses tarifs HT sont les suivants pour la même période :

Abonnement	33,64 €
Prix du m ³ d'eau consommé	1,05 €

4) Etude éclairage public

Une étude sur l'éclairage public communal a été réalisée par le SIDEC à la demande du Conseil Municipal. En conclusion, le parc est classé dans un état moyen pour les coffrets d'éclairage public et vétuste pour les points lumineux. Des économies seraient possibles en remplaçant les lampes consommatrices d'énergie, ce qui aurait également pour but d'harmoniser le parc qui comporte actuellement une grande variété de modèles. Certains coffrets pourraient également être remplacés pour éviter les pannes et améliorer la sécurité. Tous ces changements représentent un investissement très important qui pourrait être envisagé sur plusieurs années. Le SIDEC propose une convention dans le cadre de l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, cependant le Conseil Municipal souhaite consulter des communes adhérentes avant de prendre sa décision.

5) Legs LAMY

Le Conseil Municipal répartit les intérêts du legs LAMY entre les 3 bénéficiaires, à savoir l'Ecole Publique, l'Ecole Privée et le CCAS qui reçoivent chacun 240,67 €.

6) Ajustement de loyer

Le Conseil Municipal avait pris la décision d'ajuster les loyers des logements communaux au fur et à mesure du renouvellement des locataires. Suite au départ des locataires du logement de la Poste, sous gestion de l'OPH du Jura, il décide de fixer le loyer du T4 (appartement + garage) d'une superficie de 80 m² à 490 €, et ce à compter de l'arrivée des nouveaux locataires.

La Commune procèdera à un réalignement du grillage derrière la Poste pour agrandir le parking contigu, sur une bande de terre actuellement comprise dans la location de l'appartement.

7) Adjudication d'un lot de bois

Suite à la consultation lancée pour la vente d'un lot de bois stocké promenade du Sauget, une seule offre a été reçue en mairie, celle de Monsieur Dominique PARROT pour un montant de 100 €, validée par le Conseil Municipal.

8) Attribution des salles communales et de la salle des fêtes

Les salles communales sont très souvent sollicitées pour des réunions, leur prêt étant actuellement gratuit ; il en est de même pour la salle des fêtes utilisée de façon régulière par certaines associations. Le Conseil Municipal veut mettre en place une tarification pour des usages jusqu'alors gratuits, notamment pour prendre en compte les frais d'entretien et de chauffage, selon la fréquence d'utilisation et le type de public concerné. Une délibération sera prise listant tous les cas de figure possibles lors de la prochaine réunion.